

**ASSEMBLÉE NATIONALE**24 septembre 2012

---

**MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT ET OBLIGATIONS  
DE PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL - (N° 200)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 360

présenté par

M. de Mazières, M. Foulon, M. Myard, M. Hetzel, M. Cinieri, M. Perrut, Mme Le Callennec et  
M. Poisson

-----

**ARTICLE 13**

À la fin, substituer à l'année :

« 2014 »,

l'année :

« 2017 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

A l'issue des élections locales, en 2014, les équipes municipales seront partiellement renouvelées et devront impulser un nouveau projet, notamment urbain.

Afin de ne pas immédiatement lier les nouvelles équipes à l'héritage de leurs prédécesseurs, il convient de différer l'application de la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2017.